

## SYNTHÈSE DE LA CONFÉRENCE

*Alex Petit, Vice-Président de la communauté de communes du Bassin d'Annonay, a été invité à faire une rapide synthèse de la journée, ou tout au moins, à en tirer "ses" conclusions.*

Pour conclure cette journée, Alex PETIT a tout d'abord remercié les organisateurs de cette journée : le Graie et le Syndicat des trois Rivières. Une journée sur ce thème s'avérait – selon lui – indispensable. La problématique de la gestion des eaux pluviales est omniprésente sur toutes les communes de la Drôme et de l'Ardèche, mais n'est pas abordée dans les démarches de planification urbaine.

Au regard des retours d'expériences, il confirme le point de vue de Mme Marie-José FAURE, Maire de Beauvallon sur la nécessité d'un appui technique pour les petites collectivités sur ce thème, appui qui était apporté par les DDE et qui est largement réduit aujourd'hui. Il appuie également la remarque de Michèle FREMAUX du CAUE de la Drôme, quant aux nécessaires engagements et courage politique pour agir.

Enfin, la question du financement est probablement une des raisons de la non-avancée de la gestion des eaux pluviales. En effet, l'absence de budget spécifique ne motive pas les collectivités à investir dans ce domaine, car les investissements sont importants par rapport au budget global des collectivités.

Ensuite, en tant que Maire d'une commune et membre de la communauté de communes, il a fait ressortir les éléments qui l'ont marqué dans les interventions de la journée.

Philippe DUPONT, de l'Agence de l'Eau RM&C a mis l'accent sur le fait que la logique de plombier n'était pas la bonne pour gérer les eaux pluviales – logique support de toute collectivité non sensibilisée à la gestion alternative des eaux pluviales. Il a également démontré efficacement la nécessité de respecter les espaces de liberté pour les cours d'eau. L'idée maîtresse à retenir aujourd'hui est : "Accompagner la nature plutôt que lutter contre".

Eric VALLA, du CERTU, a décrit les articulations nécessaires entre gestion de l'eau et urbanisme. Les élus doivent dépasser l'urbanisme opérationnel et se pencher sérieusement sur l'urbanisme prévisionnel, en intégrant la gestion de l'eau très en amont des projets.

Alex PETIT a relevé tout particulièrement les remarques de Bernard CHOCAT sur le rôle des bureaux d'études. Si aujourd'hui, les collectivités n'ont pas les compétences pour rédiger de bons cahiers des charges, il est dommage que les bureaux d'études y répondent sans faire de propositions autres, potentiellement plus pertinentes. Il confirme qu'il est aujourd'hui indispensable d'aider les collectivités à formaliser la problématique de la gestion des eaux pluviales et à exprimer leurs besoins. Il cite Michel DESBORDES, qui en clôture de Novatech 2007 a dit que "l'on pourrait comparer la gestion des eaux pluviales à l'habillement : ce n'est pas du prêt-à-porter, ce n'est que du sur-mesure".

Il a également bien enregistré qu'il faut se donner les moyens de recueillir et de capitaliser les données sur l'eau sur un territoire : mémoire collective des inondations, connaissance des infrastructures d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un élément indispensable pour agir ensuite avec une idée plus précise des conséquences.

Jérôme PEJOT a rappelé très justement les enjeux de la gestion des eaux pluviales et a insisté sur la nécessité pour les collectivités d'intégrer les documents et outils de planifications en matière d'eau dans les documents d'urbanisme.

Thierry CHAPEL, de la DDE de la Drome a quant à lui précisé les éléments liés au nouveau droit de l'urbanisme, qui ne fait que renforcer son inquiétude quant à la répartition entre droit public et droit privé. Si une collectivité n'anticipe pas les problèmes potentiels, notamment liés à l'eau, elle n'aura plus de couverture administrative.

Pour finir, Alex PETIT revient sur l'intervention de Marie-José FAURE, Maire de Beauvallon. Il faut un certain courage politique et développer des actions de communication et de pédagogie pour mettre en place une gestion raisonnée des eaux pluviales sur un territoire. Si les élus des petites communes se trouvent souvent seuls, il y a certainement des réponses possibles dans l'intercommunalité.